

**Projet d'arrêté modifiant l'arrêté portant désignation du site Natura 2000  
FR7200775 « Domaine d'Abbadia et corniche basque»**

**MOTIFS DE LA DECISION**

Conformément à l'article L.123-19-1 du code de l'environnement, le projet d'arrêté de désignation du site Natura 2000 « Domaine d'Abbadia et corniche basque » a fait l'objet d'une consultation du public par voie électronique sur le site dédié du Ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche, du 15 janvier au 05 février 2025.

Aucune observation n'ayant été émise sur le projet d'arrêté modificatif lors de la consultation, il est décidé de le conserver dans la version soumise à la consultation du public.